



SAVOIR NAGER À L'ÉCOLE

Information théorique pour les
intervenants bénévoles participant à
l'encadrement des séances de natation

Que disent les instructions officielles sur l'apprentissage de la natation ?

Circulaire ministérielle Enseignement de la natation du 22/08/2017 :

→ Apprendre à nager est une priorité nationale inscrite dans les programmes d'éducation physique et sportive

→ On attend des élèves une maîtrise du milieu aquatique permettant de nager en sécurité dans un espace surveillé.

Quelles sont les caractéristiques du savoir nager ?

Le principal problème à résoudre pour un nageur débutant est de passer de l'équilibre vertical à l'équilibre horizontal (modifications des appuis, du regard, de la respiration, du rôle des bras et des jambes). S'adapter au milieu aquatique est compliqué pour certains enfants voire anxiogène.

Comment s'organise l'enseignement de la natation scolaire ?

- A l'école primaire, en fonction des possibilités, 3 à 4 séquences sont à programmer.
- Une évaluation organisée avant la fin du CM2 permet de favoriser la continuité pédagogique avec le collège dans le but de valider l'attestation scolaire du savoir nager (ASSN).
- Dans la circonscription de ..., la priorité est accordée aux classes de cycle 2 et aux CM2. Des modules de 12 à 14 séances sont programmés à raison de 2 séances hebdomadaires de 40 minutes.

Quelle est la réglementation concernant l'organisation des séances?

→ Les normes d'encadrement à respecter :

	<i>Ecole maternelle</i>	<i>Ecole élémentaire</i>
<i>Moins de 20 élèves</i>	<i>2 encadrants</i>	<i>2 encadrants</i>
<i>De 20 à 30 élèves</i>	<i>3 encadrants</i>	<i>2 encadrants</i>
<i>Plus de 30 élèves</i>	<i>4 encadrants</i>	<i>3 encadrants</i>

→ La surveillance :

Les surveillants de bassin sont exclusivement affectés à la surveillance et à la sécurité des activités, ainsi qu'à la vérification des conditions réglementaires d'utilisation de l'équipement. Aucun élève ne doit accéder aux bassins ou aux plages en leur absence.

→ L'agrément :

3 étapes obligatoires :

- participer à la réunion d'information organisée par le conseiller pédagogique EPS ;
- réussir le test pratique ;
- effectuer la demande d'agrément via le formulaire B.

→ Le test est réussi si le candidat est capable de :

- sauter dans l'eau en grande profondeur, se laisser remonter passivement ;
- effectuer une sustentation verticale de 10s ;
- nager sur le ventre sur 12m50 environ ;
- franchir une perche en immersion ;
- finir la longueur en nageant sur le dos.

L'encadrement de la séance, quel est le rôle des intervenants bénévoles ?

→ Les élèves apprennent en étant en sécurité physique et affective, en réussissant, en s'entraînant.

→ Au cours de la séance, le bénévole :

- Aide aux tâches matérielles.

Il apporte son concours dans l'encadrement de la vie collective (déplacements, vestiaires, toilettes).

Il participe à l'installation matérielle selon les directives de l'enseignant.

- Aide à la sécurité.

Il respecte et fait respecter le règlement intérieur de la piscine et les consignes des maîtres nageurs.

Points de vigilance :

- connaître et vérifier le nombre d'élèves ;*
- veiller au bon déroulement des déplacements dans les différents espaces ;*
- respecter les consignes d'entrée et sortie du bassin ;*
- dans l'eau, se placer de façon à voir les élèves ;*
- surveiller les signes de fatigue, d'inquiétude ;*
- connaître l'emplacement des perches ;*
- rester concentré sur sa mission.*

- Aide au déroulement pédagogique de la séance.

L'intervenant bénévole aide à la mise en œuvre, il est généralement placé sur un atelier ou à un endroit d'un parcours.

Son rôle consiste à :

- encourager les élèves par des paroles positives ;
- rappeler, reformuler la consigne ;
- donner des conseils ;
- adapter la tâche si besoin.

→ Exemples de situations :













